



M^{me} Marie-Cécile Felici et M^{me} Marc Baerthel, avocats au barreau de Thionville, sont intervenus lors d'une conférence donnée mardi dans le cadre de la Journée internationale des violences faites aux femmes. Photo RL.

JUSTICE

Au cœur des violences conjugales

« Les violences ont toujours existé. Mais, depuis la loi d'avril 2006, elles sont aggravées dès lors qu'elles sont commises par un conjoint ou ex-conjoint (mari, pacé, compagnon) », relève M^{me} Marie-Cécile Felici, avocate à Thionville. Les violences conjugales sont considérées comme un délit et donc passibles de poursuites pénales, qu'elles entraînent ou non une Interruption totale de travail (ITT). « Les violences psychologiques peuvent aussi faire l'objet d'une ITT. »

• **Sur le plan civil.**
Le juge des affaires familiales peut prononcer une ordonnance de protection. Il s'agit d'une procédure très rapide. « Cela permet à la victime de rester au domicile avec ses enfants tout en s'assurant que le conjoint a interdiction de s'approcher physiquement, d'entrer en contact par téléphone ou par mail, de détenir une arme... », égrène M^{me} Marie-Cécile Felici, s'appuyant sur l'article 511-11 du code civil. Cette mesure d'éloignement existe depuis 2010. S'il le conjoint ne respecte pas ces contraintes, il devra s'en expliquer devant le tribunal correctionnel. « Avant, la victime était obligée de quitter le domicile sur requête. Elle était double victime en quelque sorte », rappelle M^{me} Felici. L'avantage de cette ancienne mesure, c'est qu'elle pouvait agir sans que le conjoint soit informé. « L'ordonnance de protection, elle, est

prise après un débat contradictoire. Et le problème, c'est que le contact peu entraîner la culpabilisation de la victime » et le retrait de sa plainte.

Procédure plus urgente encore : l'audience de conciliation à jours fixes qui peut également être prononcée par le magistrat, « lorsque le père est subitement parti avec les enfants, suite à un acte de violence... », cite M^{me} Felici à titre d'exemple. Cela accélère, de fait, la séparation.

• **Sur le plan pénal.**
Un conjoint violent encourt trois ans de prison et 45 000 € d'amende. « Au pénal, la victime qui a déposé plainte doit se constituer partie civile pour obtenir des dommages et intérêts. Il est important de pouvoir chiffrer correctement le préjudice, physique ou moral », relève M^{me} Marc Baerthel. Avant l'audience du conjoint devant le tribunal correctionnel, ce dernier peut être laissé libre, placé sous contrôle judiciaire ordonnant son éloignement de la victime ou en détention provisoire. « La mesure d'urgence est la comparution immédiate », remarque M^{me} Marc Baerthel. « Si les violences sont continues, quasi quotidiennes, il n'y a pas de prescription pour les dénoncer », ajoute le conseil. Certains conjoints sont parfois renvoyés devant la cour d'assises, « quand il s'agit de viol, d'acte de barbarie, de mutilation permanente. »

point de droit

la phrase

« Les femmes peuvent être leur pire ennemi. »

Culpabilisées, honteuses, effrayées, les femmes n'osent parfois pas manifester leur détresse et dénoncer leur conjoint. Une réaction qui les enferme davantage. Avant d'entamer n'importe quelle démarche, au pénal comme au civil, une victime de violences conjugales doit déposer plainte et se faire délivrer un certificat médical précis. « Même une femme qui ne travaille pas peut se voir prescrire une ITT (Interruption totale de travail) », insiste M^{me} Felici.

JUSTICE

correctionnelle

Le prof, l'acteur et le faux jumeau

Voilà une petite leçon d'économie pas tout à fait dans les clous pour ce jeune enseignant en commerce et marketing.

En mai dernier, le garçon âgé de 26 ans ouvre un compte auprès d'une banque à Guénange en présentant toute une série de faux documents : bulletins de salaire, carte d'identité et autre facture de gaz. Des pièces fictives qu'un complice lui aurait remises. Le duo a usé de ce compte frauduleux pour contracter un crédit dans un magasin et se payer une télé sitôt revendue dont ils ont partagé le profit.

La banque de Guénange s'est rapidement aperçue de la supercherie et à déposer plainte. Le prof et son complice ont été poursuivis et présentés cette semaine devant le tribunal correctionnel de Thionville pour *escroquerie*. Le prof reconnaît sans mal sa participation à la manœuvre. L'auteur présumé de faux documents, en revanche, clame son innocence, version

actors studio. Selon lui, le gendarme et son prétendu complice l'auraient confondu avec un autre : un cousin très très très ressemblant. Un type obscur, sans papier, en vadrouille et de *facto* introuvable. « Rien ne prouve que ce cousin existe », relève justement la présidente du tribunal. En tout cas, le prévenu âgé de 25 ans n'a pas économisé sa salive, ni manqué d'énergie et d'aplomb pour défendre sa théorie. « Preuve que je n'ai rien à me reprocher, je n'ai pas pris d'avocat », avance-t-il fierement, un brin arrogant.

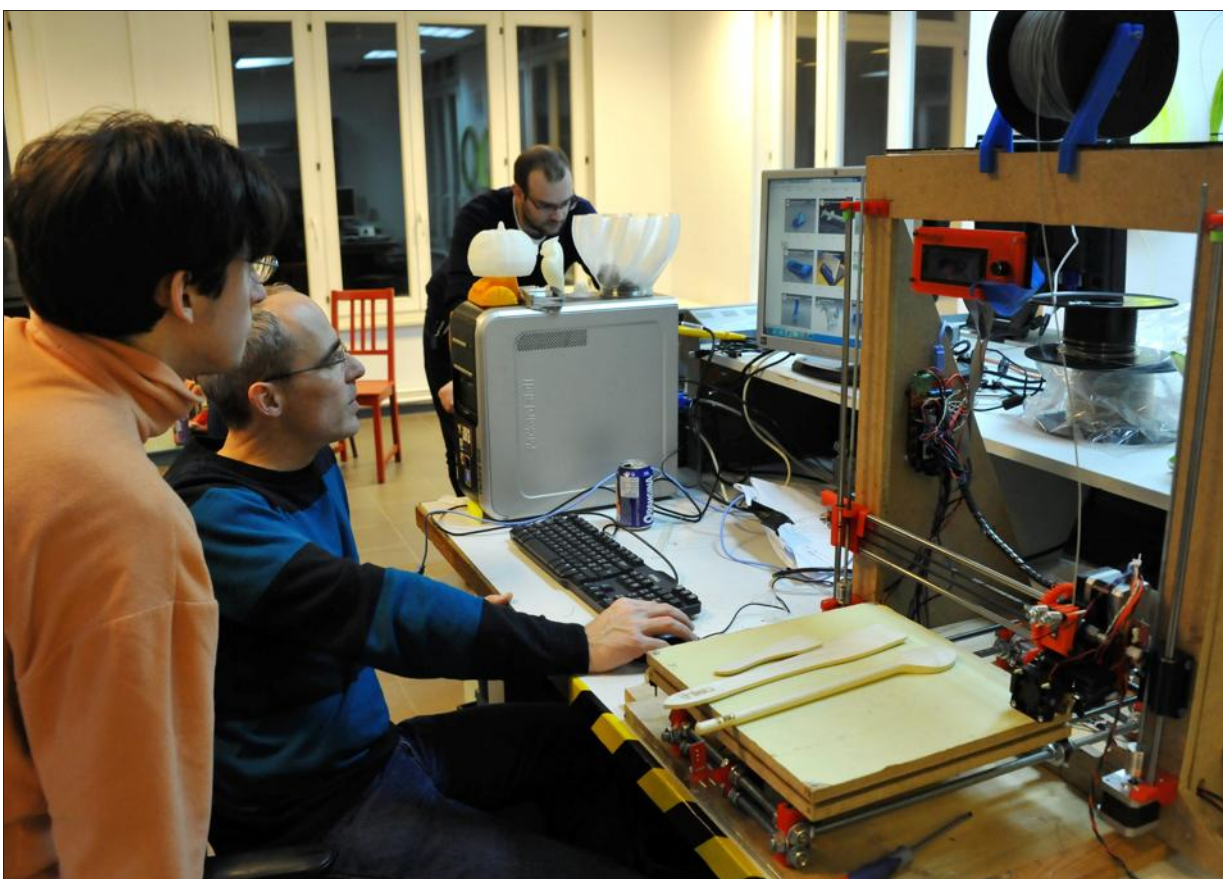
Le procureur a requis à l'encontre des deux garçons 100 jours amende à 10 €. Ainsi que la confiscation du véhicule appartenant à l'auteur présumé des faux : une berline allemande qu'il dit avoir prêtée à ce fameux cousin-jumeau. « Je suis un être généreux », se targue-t-il. Le tribunal se laisse le temps d'en juger. Il rendra sa décision le 27 janvier.

F. T.

ÉVÉNEMENT

L'atelier du XXI^e siècle

Thionville inaugure son Fablab ce soir ! Son Fab quoi ? Fabrication Laboratory, un concept venu des États-Unis. Plus concrètement, l'atelier de bricolage de nos grands-parents en dix fois plus grand, le numérique en plus.



Le Fablab de Thionville (ci-contre les imprimantes en 3D) ressemble à une succession de salles de techno. Sauf que l'ambiance est beaucoup plus détendue qu'en cours ! Photos Armand FLOHR.

thionville

Une autre éducation

Les Fablab sont nés des expériences alternatives sur les campus américains. Joint par mail, un étudiant du prestigieux Dartmouth collège (New Hampshire) explique :

• « Avec internet, les universités se rendent compte qu'elles ne peuvent plus se contenter de faire des lectures à des amphis. Que l'expérience universitaire doit être bien plus que de la distribution d'informations à des élèves. »
• Le Fablab pousse à la curiosité. Les étudiants ont accès à des machines incroyables à toute heure et sont encouragés à essayer des trucs (ne pas se limiter aux projets requis par les professeurs).
• La culture Makers mouvement (faire soi-même) est très tendance aux USA. L'idée de se réapproprier des savoir-faire est largement aidée par les imprimantes 3D. Et la figure du « geek inventeur » reste mythique... »

Pas loin du pôle numérique...

Anne Grommerch, le député-maire de Thionville, souhaite développer un pôle numérique sur le quartier de la gare. Le Fablab, qui se situe sur la rive gauche, ne fait pas partie du projet. « Mais le maire a visité nos installations et a trouvé la démarche intéressante », confie un responsable du labo.

Le pôle numérique, lui, sera « à destination du privé et géré par du privé », avait annoncé l'élue en mars. Il s'inscrit dans un projet de sillon lorrain du numérique, qui irait jusqu'à Épinal.

hettange-grande

NUMÉROS

Le Républicain Lorrain

• **AGENCE DE THIONVILLE**
Rédaction : de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.
1, place Claude-Arnould (tél. 03 82 59 14 02 ; fax 03 82 59 14 00).
E-mail : lrlthionville@republicain-lorrain.fr

• **AGENCE DE HAYANGE**
Rédaction : de 9 h à 13 h, 46, rue Foch à Hayange (tél. 03 82 86 49 62 ; fax 03 82 86 49 60).
E-mail : lrlhayange@republicain-lorrain.fr

• **Publicité, RL Voyages** : de 9 h à 13 h, 46, rue Foch à Hayange (tél. 03 82 85 51 91 ; fax 03 82 86 49 69).

• **Portage du Républicain Lorrain à domicile** : RL Woippy, secteur Algrange, Knutange, Nilvange, Fontoy et Lommerange (tél. 03 87 34 18 44) ; Fanzel Presse, secteur de Fameck, Florange, Hayange, Neufchef, Ranguevaux et Serémange (tél. 03 87 58 67 67).

• **Havas Voyages** : 9 h-12 h et 13 h-18 h ; 1, place Claude-Arnould ; tél. 03 82 59 84 30 ; fax 03 82 59 84 31.

Portage du Républicain Lorrain à domicile

Fanzel Presse (tél. 03 87 58 67 67 ou 03 87 58 99 81).

• **AGENCE DE HAYANGE**
Rédaction : de 9 h à 13 h, 46, rue Foch à Hayange (tél. 03 82 86 49 62 ; fax 03 82 86 49 60).
E-mail : lrlhayange@republicain-lorrain.fr

• **Publicité, RL Voyages** : de 9 h à 13 h, 46, rue Foch à Hayange (tél. 03 82 85 51 91 ; fax 03 82 86 49 69).

• **Portage du Républicain Lorrain à domicile** : RL Woippy, secteur Algrange, Knutange, Nilvange, Fontoy et Lommerange (tél. 03 87 34 18 44) ; Fanzel Presse, secteur de Fameck, Florange, Hayange, Neufchef, Ranguevaux et Serémange (tél. 03 87 58 67 67).

Comment a-t-on appris à marcher ? Par nous-même, en franchissant le pas. Comment a-t-on appris à nager ? En lâchant le bord un jour, par esprit de défi. Comment a-t-on appris à parler encore ? En répétant, en essayant. Ces trois exemples suffisent à cerner l'esprit du Fablab qui va être inauguré ce soir à Thionville. « Un laboratoire de fabrication ouvert », explique Manuel Esteban, membre fondateur. Comme on parle de logiciels libres, c'est-à-dire gratuits et modifiables par tous, ici chacun peut lancer un projet avec des outils et des connaissances partagées. »

Le labo se situe dans un bâtiment réhabilité, rue des Anciens hautes-fourmeaux. Au deuxième étage, de façon improbable, quatre salles de travail spacieuses permettent de réaliser tout et n'importe quoi. Des imprimantes 3D, une découpeuse laser,

des outils pour le bois, une salle de composants électroniques, des vieux ordinateurs boostés avec les moyens du bord. Et au milieu, une dizaine de types qui bossent en jean jusqu'à pas d'heure. Et surtout, après leur boulot, juste pour le plaisir de créer !

Concrètement, de quels projets parlez-vous ? Chaque Fablab a son orientation. À Thionville, l'impression 3D et la programmation informatique dominent. Les conceptions tournent autour du design, de la création de logiciel, de prototypes (drone, robot) ou encore, de la réparation d'objet du quotidien (moteur d'un mixeur, etc.) « Le Fablab, c'est l'idée concrète de se réapproprier des connaissances », souligne Pascal, qui bricole une

guirlande de Noël à partir d'une puce électronique qu'il a lui-même programmée.

Ouvert à tout le monde

Ce côté Géo-Trouvetou, les membres du Fablab thionvillois – logiquement surnommé Thilab – l'assument totalement. Non sans une certaine subversion envers la société de consommation. « Nous sommes habitués à vivre dans un monde de "tout cuit", nous n'avons plus d'emprise sur notre quotidien, glisse un quadra. Nous perdons la capacité de faire des choses, donc notre liberté. » Un autre bricoleur prend l'exemple du portable. « Qui sait comment ça fonctionne ? Si peu de gens. Quand il est cassé, on le jette et au final,

on reste sous la maîtrise de ceux qui l'ont fabriqué pour nous. »

Le Thilab a ouvert grâce à des subventions publiques (15 000 € de la Région, un loyer gratuit, etc.) et au soutien précieux de l'association TechTic And Co. La subversion, ici, n'est pas un horizon borné. « Le Fablab est ouvert à tout le monde, en premier lieu à ceux qui n'ont pas de connaissances précises, insiste Éric, lunettes sur le bout du nez. Si un jour une idée géniale sort de nos locaux et débouche sur la création d'une entreprise, tant mieux ! » Des pros encadrent l'usage des machines tous les mardis et jeudis soirs, de 20 h à minuit. Avis au Steve Jobs qui sommeille en vous.

Hubert GAMELON.

Facebook : Thilab.

ÉDUCATION

Robotique : des élèves branchés par un ingénieur tutorat

Les étudiants à l'École nationale d'ingénieurs de Metz coachent collégiens et lycéens dans leur projet de création de robot. Une mécanique pédagogique qui s'annonce enrichissante. Comme à Hettange-Grande, par exemple.

Gamin, Hugo s'est demandé comment fonctionnait l'aspirateur automatique qui tournait dans la maison. Une curiosité mécanique et électronique que ses prochains cours de techno vont certainement assouvir. Comme les autres élèves en classe de 3^e au collège Jean-Marie-Pelt de Hettange-Grande, il travaillera tout au long de l'année sur la confection d'un robot. Un projet préparatoire au concours de robotique scolaire Technobot,

notamment initié par son prof François Heckel, et qui se tiendra en juin prochain à Yutz.

À la base, ce concours ne concernait que les collégiens, puis il s'est étendu aux lycéens. Cette année, il s'adresse également à l'enseignement supérieur, à l'École nationale d'ingénieurs de Metz (Enim) voire aux candidats libres passionnés en la matière. « Un de nos

objectifs est d'éveiller l'intérêt des élèves pour mieux les aider à s'orienter », souligne le prof de techno, François Heckel. L'interaction entre établissements participants est une clef pour y parvenir.

Ainsi, dans le cadre de ce projet, les ados en classe de 3^e à Hettange-Grande évolueront désormais aux côtés d'étudiants de l'Enim, mandatés en tant que référents. « Leur mission est de coacher les élèves, de les accompagner dans leurs choix selon un calendrier », détaille l'enseignant superviseur. Comme hier en salle de cours, le contact sera physique à quatre ou cinq reprises dans l'année scolaire. Le reste du temps, collégiens et étudiants échangeront sur le net, histoire de ne pas perdre le fil.

Mini Lamborghini

« En tant qu'ingénieur, on sera un jour amené à gérer des équipes », souligne Damien, en 3^e année à l'Enim. Ce tutorat fait



Hier, les étudiants de l'Enim ont rencontré une classe de 3^e au collège d'Hettange-Grande, en présence du prof de techno François Heckel (à gauche). Ils travailleront ensemble tout au long de l'année. Photo RL.

partie de son cursus et de celui de ses camarades. Une option qui sera évaluée.

Dans le labo du collège hettangeois, les élèves n'ont pas encore tout à fait arrêté leur idée de

robot. Certains envisagent de créer une mini Lamborghini, d'autres une Dodge. Ils se focalisent sur le design avant de penser aux branchements, aux composants nécessaires à l'alimenta-

tion. Seuls les meilleurs prototypes iront en final. Avant cela, il va leur falloir se débrouiller pour faire des étincelles...

F. T.

EN BREF

Programme des activités du Club Vosgien

Samedi 29 novembre :

Marche nordique à Manom : de 10 h à 12 h, rendez-vous au parking berges de la Moselle. Responsables : Daniel et Marie-Jo Lafarge.

Dimanche 30 novembre :

Marche à Saint-Nicolas en Forêt : 8 h 30, rendez-vous devant le théâtre de Thionville et départ en voitures. 9 h, rendez-vous devant l'église de Saint-Nicolas en Forêt et départ de la marche. Responsable : Daniel Lafarge.

Mardi 2 décembre :

Répétition de la chorale à 20 h salle église Notre-Dame à Thionville. Responsable : Michèle Grenier.

Mercredi 3 décembre :

Marche au Val Marie : 13 h 45, rendez-vous devant le théâtre de Thionville et départ en voitures. Responsable : Monique Moche.

Marche à Soetrich : 13 h 45, rendez-vous devant le théâtre de Thionville et départ en voitures. Responsable : Marie-Jo Christy.

Marche à Fontoy : 14 h, rendez-vous au parking, place des Fêtes à Fontoy. Responsable : Roland Becker.

Jedi 4 décembre :

Séance de gymnastique douce de 16 h 30 à 18 h à la salle d'escrime près du parc Napoléon à Thionville. Responsable : Gisèle Eyeremann.

Informations :

Vendredi 5 décembre :

Marche aux flambeaux dans les rues de Thionville organisée pour le Téléthon. Rendez-vous devant le gymnase municipal de Thionville à 17 h 30 (prévoir 2 € pour les flambeaux). 18 h : départ de la marche.

La chorale du Club organise un week-end à Bussang au centre Azureva les 25 et 26 avril 2015.

Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Claude Leidig au 06 33 25 39 73.